

Suivi de grossesse Dates à retenir

1er trimestre	<p>La 1ère consultation se fait avant 15 semaines d'aménorrhée (soit 15 semaines d'absence de règles). Une déclaration de grossesse sera remplie par le professionnel ; à adresser à la caisse d'allocations familiales et de sécurité sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription dans la maternité de son choix ➤ Entretien prénatal précoce ➤ Choisir un mode de préparation à la naissance et à la parentalité ➤ Prise de sang pour le groupe sanguin, la sérologie de rubéole et de toxoplasmose <p>Echographie de 11 à 13 semaines d'aménorrhée suivie d'une prise de sang pour le dépistage de la trisomie 21 (selon demande des parents)</p>
4^{ème} mois	2 ^{ème} consultation.
5^{ème} mois	3 ^{ème} consultation Echographie de 22 semaines d'aménorrhée
6^{ème} mois	4 ^{ème} consultation. Prise de sang Prendre contact avec la maternité d'accouchement
7^{ème} mois	5 ^{ème} consultation. Consultation avec la maternité où vous allez accoucher.
8^{ème} mois	6 ^{ème} consultation. Consultation dans la maternité d'accouchement non faite au 7 ^{ème} mois. Echographie de 33 semaines d'aménorrhée
9^{ème} mois	7 ^{ème} consultation, dans la maternité d'accouchement. Consultation avec un médecin anesthésiste.

A chaque examen, recherche de sucre et d'albumine dans les urines. Si la sérologie de toxoplasmose est négative, prise de sang tous les mois.

Des prises de sang supplémentaires, des échographies ou d'autres types d'examen peuvent être réalisées en fonction des situations.

Missions

- Améliorer l'orientation précoce et la prise en charge des femmes enceintes tant pour les grossesses normales que pathologiques vers des structures adaptées en fonction du risque médical, psychologique et social
- Améliorer la prise en charge des IVG en partenariat avec le Réseau Entre la Ville et l'Hôpital pour l'Orthogénie (REVHO)
- Renforcer la communication entre les professionnels de ville, de PMI et les établissements de santé
- Homogénéiser des pratiques : protocoles communs, formations, dossier commun
- Créer des liens avec les réseaux existants dans la zone géographique définie : Réseau Périnatal 92 Sud, Réseau Périnatal du Pays Briard (RPPB), Réseau Pédiatrique Sud et Ouest Francilien (RPSOF)



Actions

- Tous Professionnels
 - 5 EPU/an et formations
 - Certification des Echographistes
 - Formations sur le dépistage combiné de la T21
 - Généralisation de l'Entretien Prénatal Précoce
- Professionnels des établissements
 - Généralisation du dépistage de l'audition
 - Formation réanimation en salle de naissance
 - Protocoles (TIU, HPP, repérage auditif néonatal)

Avec le concours de



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé



**Réseau de Périnatalité
du Sud de l'Île de France**
Association loi 1901

reseau@perinatifsud.org
Tél 09 79 72 55 44
Fax 01 60 89 39 02
www.perinatifsud.org

Centre Municipal de Santé
18, rue du Général Leclerc
91100 CORBEIL-ESSONNES



Entretien Prénatal Précoce pendant la grossesse

**Les femmes enceintes peuvent
bénéficier,
dès le début de grossesse,
ou à tout moment de la grossesse,
d'un entretien individuel ou en couple
avec un professionnel**

**Plaquette destinée aux
professionnels de la périnatalité**

Version de juin 2012

Entretien prénatal précoce

- Pourquoi un entretien ?

- Pour permettre aux femmes et aux couples de rencontrer un professionnel en dehors d'une consultation et en prenant du temps
- Pour parler de leurs attentes, de leurs besoins et de leur projet de naissance
- Pour les informer du suivi de grossesse
- Pour leur expliquer leurs droits
- Pour préparer au mieux la naissance de leur enfant dans la maternité de leur choix
- Pour poser toutes les questions qui les préoccupent
- Pour leur apporter un soutien dont ils ont besoin.

- Qui y a droit ?

Toutes les femmes enceintes et les couples qui le désirent. Vous n'avez pas besoin de prescription médicale pour le réaliser.

- A quel moment ?

L'entretien se fera le plus tôt possible, mais il peut être fait aussi à tout moment de la grossesse (un seul entretien).

- Avec quel professionnel ? Et où ?

Tous les professionnels de la grossesse, organisés en réseau : sages-femmes libérales, sages-femmes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), et sages-femmes des maternités (publiques ou privées), ainsi que les médecins généralistes, les gynéco-obstétriciens, et les gynécologues dans toutes les structures existantes.

Il se déroule dans le cadre du réseau de périnatalité de votre région. Il faut généralement être formés à ce type d'entretien, et prévoir un temps plus long qu'une consultation.

- Comment l'entretien se déroule-t-il ?

Il se fait avec la femme seule ou en couple. Il dure de 45 minutes à une heure. C'est un temps d'échange ; ce n'est pas un examen médical ni une ouverture de dossier. Des informations intimes et très confidentielles peuvent être recueillies (antécédents de violences.....) ; aussi vous ne devez transmettre aucune information sans l'accord de la patiente. Une fiche de synthèse peut être faite qui sera gardée dans le dossier et remise à la femme.

- Que faire des renseignements recueillis ?

Le professionnel décide, avec l'accord de la femme et du couple, des informations à transmettre et des personnes à qui adresser les éléments



retenus. Le principe de confidentialité reste de mise, mais, dans l'intérêt de la santé de la mère et de l'enfant, le ou les professionnels qui suivent la grossesse doivent être informés de renseignements qui peuvent influencer le déroulement de la grossesse et de la naissance.

- Et si la femme n'a pas de questions ?

Voici quelques sujets que vous pourrez aborder :

- Comment vit-elle sa grossesse ?
- Comment se sent-elle ?
- Quelles sont ses inquiétudes, comment envisage-t-elle la naissance ?
- Comment la préparer à l'arrivée de son ou ses enfant(s) ?

- Quelle est la cotation ?

C 2.5 pour les médecins et SF 15 pour les sages-femmes.